

**ÉTABLISSEMENT DES COÛTS POUR LES
VENTES DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL	3
2. UTILISATION DE L'USINE LSR	4
2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR.....	5
2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR.....	6
2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client-GNL	6
3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ.....	7
4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT.....	8
4.1. Fourniture et compression	8
4.2. Transport	8
4.3. Équilibrage.....	8
4.4. Distribution.....	9
4.5. Fonds vert.....	8
5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2014.....	8
CONCLUSION	10
ANNEXE 1.....	10

INTRODUCTION

1 Ce document a pour objectif de présenter la description détaillée des méthodes d'établissement
2 des coûts pour les ventes de gaz naturel liquéfié (« GNL ») qui seront appliqués en réduction du
3 revenu requis de la Cause tarifaire 2014.

4 La vente de GNL étant une activité non réglementée, le processus présenté dans les sections
5 suivantes couvrira uniquement l'aspect des ventes de GNL. Les éléments suivants seront
6 couverts :

- 7 1. Prévision des ventes GNL pour la Cause tarifaire 2014;
- 8 2. Évaluation des coûts d'utilisation de l'usine LSR (entreposage, liquéfaction en été,
9 liquéfaction en hiver, regazéification) et détermination des coûts unitaires moyens;
- 10 3. Impact sur la structure d'approvisionnement et évaluation des coûts du maintien de la
11 fiabilité;
- 12 4. Évaluation des coûts reliés à la fourniture, la compression, le transport, l'équilibrage et la
13 distribution; et
- 14 5. Traitement dans les pièces de la Cause tarifaire 2014.

1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL

15 La prévision de la demande de ventes de GNL a été déposée dans le cadre du plan
16 d'approvisionnement 2014-2016 (B-0057, Gaz Métro-2, document 2). Pour l'année 2013-2014,
17 les ventes de GNL prévues sont les suivantes :

Tableau 1

Année financière	Type de service	Ventes de GNL (10³m³)		
		Hiver	Été	Total
2013-2014	Interruptible	5 404	9 219	14 623

18 Le client-GNL fournit son propre service de fourniture. Il ne sera donc pas desservi par le
19 distributeur pour les services de fourniture et de gaz de compression.

2. UTILISATION DE L'USINE LSR

1 Il y a quatre types d'activité à l'usine LSR : l'entreposage, la liquéfaction en été, la liquéfaction
2 en hiver et la regazéification. De plus, physiquement, une évaporation du gaz naturel est
3 observée quotidiennement. Cette évaporation retourne dans le réseau gazier de Gaz Métro.
4 Ces éléments seront considérés dans la détermination du coût de l'utilisation de l'usine LSR
5 pour les besoins du client-GNL.

6 La période d'hiver visée dans le présent exercice couvre la période du 16 décembre au
7 15 mars.

8 Le processus d'évaluation des coûts moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR est le
9 suivant :

- 10 1. Répartition des coûts de l'usine LSR entre les quatre types d'activité, en distinguant les
11 coûts fixes et les coûts variables;
- 12 2. Établissement d'un coût unitaire moyen pour les activités d'entreposage, de liquéfaction
13 en été et de liquéfaction en hiver (coûts fixes et variables); et
- 14 3. Évaluation de la portion des coûts attribués au client-GNL en fonction des coûts
15 unitaires moyens appliqués aux capacités ou quantités de chaque service qui lui sera
16 fourni.

17 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts liés à l'utilisation de
18 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre
19 l'activité réglementée et le client-GNL. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant les
20 coûts liés à chaque type d'activité par un dénominateur particulier à chaque cas qui sera
21 expliqué en détail dans les sous-sections suivantes.

22 L'annexe 1 présente l'évaluation des coûts moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la Cause
23 tarifaire 2014.

2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR

Entreposage (annexe 1, lignes 1 à 3)

La capacité totale d'entreposage de l'usine LSR est de 58 591 10³m³. La capacité de volume utile s'élève à 56 600 10³m³. Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité.

La capacité d'entreposage maximale requise qui est réservée au client-GNL pour répondre à ses besoins, hiver comme été, en fonction de sa projection des ventes de GNL pour 2014 est de 4 382 10³m³.

Liquéfaction (annexe 1, lignes 4 à 12)

La capacité potentielle de liquéfaction est évaluée en fonction des quantités disponibles à la liquéfaction pour l'activité réglementée en 2014 (52 218 10³m³) et pour le client-GNL (14 623 10³m³), pour un total de liquéfaction de 66 841 10³m³ (annexe 1, lignes 4 à 6). Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité. Il est à noter que la capacité potentielle de liquéfaction est supérieure à la capacité totale d'entreposage, ce qui s'explique par la possibilité de liquéfier également pendant l'hiver.

La quantité annuelle de liquéfaction est scindée en deux éléments : la quantité de liquéfaction en été et la quantité de liquéfaction en hiver. L'évaporation engendrée par chaque type de liquéfaction est ajoutée directement à chacune d'elles.

- La quantité annuelle de liquéfaction en été est établie en fonction des volumes prévus de liquéfaction en période estivale, majorée des volumes liés à l'évaporation. (annexe 1, lignes 7 à 9).
- La quantité annuelle de liquéfaction en hiver est établie en fonction des volumes prévus de liquéfaction en période hivernale, majorée des volumes liés à l'évaporation (annexe 1, lignes 10 à 12).

Regazéification

Bien que Gaz Métro ait établi les coûts attribuables à l'activité de regazéification, elle ne traitera pas des coûts unitaires moyens liés à cette activité dans le cadre de ce dossier

1 étant donné que le client-GNL n'utilise pas ce type de service et n'a donc pas à en assumer
2 une partie des coûts.

2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR

3 L'annexe 1, lignes 14 à 42, présente les résultats de la répartition des coûts entre les
4 différentes activités : entreposage, liquéfaction en été, liquéfaction en hiver et
5 regazéification.

6 Les éléments plus spécifiques relatifs aux calculs et répartitions effectués sont les suivants :

- 7 • les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2014 sont utilisés comme base
8 d'analyse, considérant la présence de ventes de GNL et sont présentés à la
9 colonne 2.
- 10 • Afin d'attribuer les coûts des salaires et avantages sociaux, des services d'entretien
11 et des matériaux et pièces à chacune des activités et d'en distinguer la portion fixe
12 de la portion variable, ces coûts sont d'abord scindés selon la répartition suivante :
13 les coûts réels de l'exercice 2009-2010, l'effet de l'indexation de ces coûts réels pour
14 la croissance des salaires et avantages sociaux seulement et finalement l'excédent
15 projeté pour ramener la dépense au niveau de celle de l'exercice 2014. Les coûts
16 réels de l'exercice 2009-2010 ainsi que l'effet de l'indexation constituent les coûts
17 fixes qui sont alloués au prorata des actifs de chaque activité.
- 18 • la méthode de répartition des différents coûts entre les activités de liquéfaction,
19 d'entreposage et de regazéification est décrite à la colonne 3;
- 20 • les colonnes 4 à 9 détaillent, pour chaque type d'activité de l'usine LSR, la répartition
21 des coûts fixes et variables; et
- 22 • le coût total d'utilisation de l'usine LSR, incluant les dépenses d'amortissement, le
23 rendement sur la base de tarification reliée aux coûts non amortis et les impôts, est
24 présenté à la ligne 40.

2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client-GNL

25 Les coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR sont présentés par activité à la
26 ligne 42 de l'annexe 1.

1 Le coût d'utilisation de l'usine LSR pour le client-GNL est présenté à la ligne 44 de
2 l'annexe 1. Il est calculé en appliquant le coût unitaire moyen de l'entreposage, de la
3 liquéfaction en été et de la liquéfaction en hiver, aux capacités ou quantités respectives
4 propres au client-GNL pour chacune de ces activités.

3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ

5 Dans le cadre du plan d'approvisionnement 2014-2016, les besoins d'outil de maintien de la
6 fiabilité ont été analysés (B-0057, Gaz Métro-2, document 2).

7 Les résultats de cette analyse démontrent que la réservation d'une capacité de l'usine LSR au
8 client-GNL ne requiert pas d'ajout de capacité de transport. Ainsi, aucun outil de maintien de
9 fiabilité n'est requis pour l'exercice 2014.

4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT

10 Considérant la décision D-2010-144, la présente section a pour but de décrire la méthode
11 d'établissement des coûts des services de fourniture, de compression, de transport,
12 d'équilibrage, de distribution et du Fonds vert.

4.1. Fourniture et compression

13 Comme mentionné précédemment, le client-GNL a choisi de fournir son propre service de
14 fourniture. Les coûts des services de fourniture et de compression étant encourus
15 directement par le client-GNL, ils ne sont pas considérés dans l'évaluation du revenu requis.

4.2. Transport

16 Le coût du service de transport est établi en appliquant le tarif du service de transport du
17 distributeur établi pour la zone Sud à la Cause tarifaire 2014.

18 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts de transport du client-
19 GNL dans le calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif
20 de transport étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu
21 requis. Il s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

4.3. Équilibrage

1 Le coût du service d'équilibrage est établi en appliquant le tarif du service d'équilibrage du
2 distributeur, pour un client interruptible du volet A, établi à la Cause tarifaire 2014, au profil
3 global de liquéfaction de l'usine LSR prévu pour l'exercice 2014.

4 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts d'équilibrage dans le
5 calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif d'équilibrage
6 étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu requis. Il s'agit ici
7 d'un impact mineur sur le résultat final.

4.4. Distribution

8 Dans sa décision D-2010-144, la Régie considère que le coût unitaire de distribution doit
9 être établi en prenant comme hypothèse le coût unitaire de distribution d'un client ayant un
10 profil de consommation similaire à celui de l'usine dans son ensemble et non en fonction du
11 volume de ventes au client-GNL. Ce coût unitaire est établi en fonction du coût unitaire
12 moyen évalué dans l'étude d'allocation des coûts pour la catégorie tarifaire applicable à la
13 période. Selon le volume total de liquéfaction de 28 493 10³m³ prévu en 2014 pour l'usine
14 LSR, un client de profil similaire au service interruptible serait au sous-tarif 5.7, volet A.

15 Pour la Cause tarifaire 2014, le coût de distribution de l'étude d'allocation des coûts de
16 2012-2013 est utilisé, étant la dernière étude disponible.

4.5. Fonds vert

17 Le coût du service du Fonds vert est établi en appliquant le tarif du service du Fonds vert du
18 distributeur fixé à la Cause tarifaire 2014.

5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2014

19 Le plan d'approvisionnement, présenté aux documents de la pièce Gaz Métro-2, Document 1,
20 est établi en intégrant les besoins reliés aux ventes de GNL et la réduction de la capacité
21 d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle de l'activité réglementée.

1 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'exercice 2014 est considérée dans
2 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés dans la Cause
3 tarifaire 2014.

4 Le revenu requis est ajusté de façon à considérer la projection du remboursement des coûts par
5 le client-GNL pour l'exercice 2014. Ce remboursement inclut l'ensemble des coûts attribués au
6 client-GNL décrit aux sections 2 à 4 de ce document. Le revenu requis ajusté servira à
7 l'établissement des tarifs pour l'exercice 2014.

CONCLUSION

8 Gaz Métro a présenté dans cette preuve le traitement des ventes de GNL dans sa Cause
9 tarifaire 2014, conformément aux décisions D-2010-057, D-2010-144 D-2011-030 et
10 D-2012-171 de la Régie. Ainsi, le revenu requis de la Cause tarifaire prendra en considération :

- 11 • les coûts d'utilisation de l'usine LSR établis en fonction des coûts unitaires moyens
12 d'entreposage, de liquéfaction en été et de liquéfaction en hiver;
- 13 • le coût de maintien de la fiabilité égal au coût de l'outil de remplacement requis à la suite
14 de la réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR;
- 15 • le coût des services de transport, d'équilibrage et du Fonds vert établi en fonction des
16 tarifs de la Cause tarifaire; et
- 17 • le coût relatif à la distribution établi en fonction du coût moyen évalué à l'étude
18 d'allocation du coût de service.

19 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les coûts établis liés à la vente de GNL.**

ANNEXE 1

Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2014

Données sur les capacités		(a)	(b)
		10 ³ m ³	Ratio
1	Capacité d'entreposage	56 600	
2	Clientèle régulière	52 218	92,3%
3	Client-GNL	4 382	7,7%
4	Capacité potentielle de liquéfaction	66 841	
5	Clientèle régulière	52 218	78,1%
6	Client-GNL	14 623	21,9%
7	Quantité annuelle de demande liquéfiée été	28 493	
8	Clientèle régulière	12 637	44,3%
9	Client-GNL	15 857	55,7%
10	Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver	-	
11	Clientèle régulière	-	0,0%
12	Client-GNL	-	0,0%
13			

Répartition des coûts par élément (000\$)	Coûts avec ventes GNL	Méthode d'allocation	Entreposage	Liquéfaction	Liq. Été	Liq. Hiver	Regazéification	
			Fixes (4)	Fixes (5)	Variables (6)	Variables (7)	Fixes (8)	Variables (9)
(1)	(2)	(3)						
Base de tarification (BT)								
14 Coûts non amortis	16 765	Répartition selon le ratio des coûts de l'actif	10 528	4 711			1 526	
		<i>ratio des coûts de l'actif</i>	62,8%	28,1%				9,1%
Frais de l'usine								
16 Salaires et avantages sociaux		Prorata de l'actif	938	420				136
17 <i>Coût 2009-2010</i>	1 494	Prorata de l'actif	237	106				34
18 <i>Indexation coûts 2010-2013</i>	377	100 % liquéfaction (a)	-	-	73	-		-
19 <i>Excédent projeté</i>	73	Prorata de l'actif	686	307				99
20 Assurances	1 092							
21 Services d'entretien		Prorata de l'actif	438	196				63
22 <i>Coût 2009-2010</i>	697	100 % liquéfaction (b)	-	-	3	-		-
23 <i>Excédent projeté</i>	3							
24 Matériaux et pièces		Prorata de l'actif	130	58				19
25 <i>Coût 2009-2010</i>	207	100 % liquéfaction (b)	-	-	(34)	-		-
26 <i>Excédent projeté</i>	(34)							
27 Services professionnels	129	Prorata de l'actif	81	36				12
28 Taxes municipales	213	Prorata de l'actif	134	60				19
29 Autres frais divers	36	Prorata de l'actif	23	10				3
30 Réfrigérant	100	100 % liquéfaction	-	-	100	-		-
31 Gaz naturel								
32 <i>regazéification</i>	70	100 % regazéification						70
33 <i>liquéfaction</i>	59	100 % liquéfaction			59	-		
34 <i>autres</i>	10	Prorata de l'actif	6	3				1
35 Total gaz naturel	139		6	3	59	-	1	70
36 Électricité								
37 <i>fixes</i>	294	Prorata de l'actif	185	83				27
38 <i>variables - regazéification</i>	64	100 % regazéification						64
39 <i>variables - liquéfaction</i>	710	100 % liquéfaction			710	-		
40 Total électricité	1 068		185	83	710	-	27	64
41 Sous-total frais de l'usine	5 594		2 857	1 278	911	-	414	134
42 Dépenses d'amortissement	1 466	Prorata de l'actif	921	412				133
43 Rendement sur BT à 7,18 %	1 204	Prorata de l'actif	756	338				110
44 Impôts reliés au rendement à 8,61 %	240	Prorata de l'actif	151	67				22
45 Grand Total	8 503		4 684	2 096	911	-	679	134
46 Capacité / quantité totale pour chaque élément (10³m³)			56 600	66 841	28 493	-		
47 Coût unitaire de chaque élément (¢/m³)			8,275	3,136	3,196	-		
Coût d'utilisation pour le client-GNL								
48 Capacité / quantité du client-GNL pour chaque élément (10 ³ m ³)			4 382	14 623	15 857	-		
49 Coûts totaux (000 \$) (l. 42 x l.43)	1 328		363	459	507	-		
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée								
50 Coûts totaux (000 \$) (l. 40 - l.44)	7 175		4 321	1 637	404	-	679	134

(a) En fonction du temps consacré à la liquéfaction été vs hiver

(b) Au prorata des volumes liquéfiés été vs hiver